

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Procès-verbal du conseil municipal Du 4 juillet 2024

Nombre de conseillers : Le quatre juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,
En exercice : 10
Présents :
Votants :
Quorum :

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. André MARCHAIS, M. Denis GORRON, M. Éric BOUCLY, M. Luc DUCLOS, Mme Cécile MAIRAND

Absents excusés : Mme Charlène GRIFFON

Secrétaire de séance :

Convocation envoyée le 29 juin 2024
Convocation affichée le 29 juin 2024

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2024.
Décisions du conseil municipal :

Ressources Humaines

D2024 – Cadochèques 2024

Volet Finances :

D2024 – Prestation de schéma DECI

D2024 – Achat d'un desherbeur thermique avec la commune d'Annezay

D2024 – Tarification sociale de la cantine

D2024 – Décision modificative n° 2 du BP 2024.

Questions diverses :

- Remerciements des collégiens pour la participation de la mairie au voyage en Allemagne.
- Projet Halle : présentation du devis de l'architecte
- Point sur l'avancement des travaux d'assainissement
- EAU 17 : Information sur le métabolite du chlorothalonil, majoration des redevances de contrôle des installations d'assainissement non collectif, pénalités pour non raccordement au réseau public d'assainissement collectif.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2024.**
Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

D2024 –20 Chèques cadeau 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les chèques cadeaux à chaque agent titulaire, non titulaire et en contrat au prorata du temps de travail sur la période d'attribution.
- **DECIDE** d'attribuer des chèques cadeaux pour les évènements suivants :
 - Noël pour tous les agents.
 - Fête des mères ou fêtes des pères pour les agents qui ont des enfants.
 - Fête de la Sainte-Catherine ou Fête de la Saint-Nicolas pour les agents qui n'ont pas d'enfants.

Volet Finances : -

:

D2024 –21 Prestation de schéma DECI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier le schéma communal DECI de la commune à la Rese, au regard des engagements de celle-ci,

D2024 –22 Achat d'un desherbeur thermique avec la commune d'Annezay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer à la hauteur de 50% du montant HT du matériel soit 1395 €.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'entente communale avec la mairie d'Annezay.

D2024 –23 Tarification sociale de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le dispositif de la convention à partir du 30 juillet 2024
- **DECIDE** de mettre en place les tranches de tarification selon le tableau ci-dessous

Quotient familial	De 0 à 1000 €	De 1000 à 2499 €	Supérieur à 2500 €	Enfants hors RPI	Adultes
Tarif du repas	1 €	4 €	6 €	6 €	8 €

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention

D2024 -24 : Décision modificative n°2 du BP 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative 2 du budget 2024.

Signatures des délibérations du conseil municipal du
4 juillet 2024

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	04/07/2024
Matthieu CADOT, maire	
André MARCHAIS – secrétaire de séance	